



# Déclarations et Discours

---

N° 82/4

## LE CANADA S'APPRÊTE À PARTICIPER À LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ONU SUR LE DÉSARMEMENT

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, Ottawa, le 25 février 1982.

L'étude par le Comité permanent des " questions relatives à la sécurité et au désarmement en accordant une attention spéciale à la participation du Canada à la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement " répond à l'une des priorités de la politique étrangère du Canada. Je tiens à remercier le Comité pour les nombreuses audiences qu'il a consacrées à la question.

La politique en matière de sécurité du Canada comporte trois volets, à savoir : 1) la force de dissuasion grâce aux mesures de sécurité collective de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) ; 2) la coopération active aux efforts pour parvenir à des ententes internationales sur des mesures équitables et vérifiables de contrôle des armements et de désarmement ; 3) l'appui d'un règlement pacifique des différends et de l'effort collectif pour régler les grandes causes économiques et sociales des tensions internationales. Comme je me suis déjà arrêté sur ce dernier point à un certain nombre de reprises, je ne m'y attarderai pas aujourd'hui.

Le Canada reconnaît la nécessité de déployer des efforts collectifs pour empêcher une agression contre les zones nord-américaine et européenne de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Il appuie donc concrètement cet effort de défense. Nous sommes membres d'une alliance qui s'est donnée une stratégie de dissuasion dans laquelle les armes nucléaires jouent un rôle important, ce qui est inévitable dans le monde actuel. La stratégie de riposte modulée et de défense avancée de l'OTAN repose sur la capacité de répondre à une agression et ce, au niveau nécessaire pour la contrer. Les arsenaux nucléaires des États-Unis et des autres alliés de l'OTAN contribuent au plus haut point à la sécurité du Canada et de toute l'Alliance. Même si les États-Unis fournissent le principal élément de dissuasion stratégique, le Royaume-Uni, de son côté, a mis son arsenal nucléaire à la disposition de l'OTAN tandis que la France utilise sa force indépendante pour renforcer la force de dissuasion en Europe.

À l'heure actuelle, l'Union soviétique et les États-Unis ont à peu près atteint la parité nucléaire stratégique, tandis que les Soviétiques accusent une supériorité dans les armes nucléaires à portée intermédiaire en Europe et que le Pacte de Varsovie bénéficie d'une supériorité numérique pour ce qui est des forces terrestres classiques. Dans ces circonstances, les membres de l'Alliance ont jugé nécessaire de prendre des mesures

**Les propositions  
de moratoire  
sont  
inacceptables**

---

pour empêcher tout nouvel affaiblissement de leur force de dissuasion et de défense. Il faut par ailleurs situer ces efforts dans le contexte de la croissance qualitative et quantitative de la puissance militaire de l'Union soviétique ces dernières années ainsi que de sa tendance à utiliser cette puissance pour appuyer ses objectifs politiques. Le Canada appuie la décision prise par l'OTAN au sujet des forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous sommes convaincus que si nous ne parvenons pas à apporter des modifications dans ces domaines, cela pourrait sérieusement affaiblir la sécurité collective de l'Alliance — dont nous faisons bien partie — et nuire considérablement aux possibilités de négociations fructueuses avec l'U.R.S.S. sur la limitation de ces forces. C'est pourquoi nous n'acceptons pas les propositions de moratoire ou de gel qui ne feraient que perpétuer l'actuel déséquilibre de ces forces.

### La limitation des armes stratégiques

Je traiterai maintenant des négociations sur la limitation des armes stratégiques. Ces négociations, qui sont devenues de plus en plus importantes comme moyen d'accroître la stabilité de l'équilibre des forces de dissuasion, furent entamées en 1969, pour être suspendues après l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Il est toujours indispensable que les deux grandes puissances nucléaires renouvellent leurs efforts pour poser des limites quantitatives et qualitatives à leurs forces nucléaires stratégiques et pour poursuivre l'objectif encore plus ambitieux de réduire de part et d'autre leurs arsenaux nucléaires.

Il y a quelques mois, les États-Unis ont annoncé qu'ils étaient disposés à reprendre les pourparlers sur les armes stratégiques au début de 1982. Il est cependant regrettable qu'une date n'ait pas encore été fixée en raison de la détérioration de la situation internationale causée par les rigueurs de la loi martiale en Pologne. Mais je ne crois pas que cela soit une raison pour retarder indûment la reprise des pourparlers sur les armes stratégiques, à moins que la situation en Pologne ne continue de se détériorer. Les États-Unis ont indiqué qu'ils entendent mettre l'accent sur les réductions, objectif appuyé par le Canada. Celui-ci attend donc une déclaration d'intention similaire de la part de l'Union soviétique.

Le contrôle des armes nucléaires ne devrait pas englober seulement les armes nucléaires intercontinentales, mais également les armes nucléaires basées en Europe, à commencer par les missiles nucléaires terrestres à portée intermédiaire, c'est-à-dire les missiles basés en Union soviétique qui peuvent atteindre l'Europe de l'Ouest, et ceux basés en Europe de l'Ouest qui peuvent atteindre l'Union soviétique. Le Canada appuie fortement les pourparlers sur les forces nucléaires à portée intermédiaire entre les États-Unis et l'U.R.S.S., pourparlers qui avaient été proposés par les membres de l'OTAN en décembre 1979 et qui ont débuté à Genève en novembre dernier.

Le Canada a également cherché à empêcher que le nombre d'États dotés d'armes nucléaires n'augmente, car cela pourrait perturber sérieusement la sécurité internationale. Nous avons depuis longtemps la capacité de mettre au point nos propres armes nucléaires ; nous avons cependant refusé de le faire. Nous avons en outre choisi de

---

rechercher une vocation non nucléaire pour nos forces armées au sein de l'Alliance. Les Forces canadiennes n'auront ainsi plus besoin d'armes nucléaires — et n'y auront d'ailleurs même plus accès — dès que l'intercepteur CF-101 aura été remplacé par le CF-18A. Le Canada s'est efforcé de renforcer le système international de non-prolifération et ce, même si notre insistance sur des garanties et des engagements adéquats comme condition préalable à l'exportation de matières nucléaires ainsi que de matières spéciales, d'équipements, d'installations et de techniques nous a défavorisés sur le plan commercial.

La clef, c'est la sécurité

Je tiens cependant à souligner clairement que notre appui au maintien de forces suffisantes pour prévenir toute agression et défendre la zone OTAN est pleinement conforme à notre engagement envers une vigoureuse politique en matière de contrôle des armements et de désarmement. D'ailleurs ces deux politiques sont non seulement hautement conformes, mais elle se complètent et s'étayent, formant un tout cohérent. Elles servent toutes deux à accroître la sécurité et à préserver la paix. Et la clef, c'est bien la sécurité. Car ce n'est que sur la base d'une sécurité soutenue que l'on peut s'attendre à ce que les nations acceptent des limitations quantitatives et qualitatives de leurs armements. Et c'est seulement sur cette base qu'elles pourront être amenées à envisager des réductions mutuelles et équilibrées de leurs forces armées.

C'est dans ce contexte d'une politique de sécurité équilibrée qu'il faudrait voir les efforts et les intérêts du Canada à la deuxième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. C'est dans un tel contexte que le premier ministre proposait à la première Session extraordinaire, en 1978, une stratégie de l'asphyxie prévoyant la négociation, pour les quatre éléments de la stratégie, d'accords vérifiables par les puissances nucléaires. La proposition s'attaquait au problème, qui persiste d'ailleurs toujours, de la prolifération verticale des armes nucléaires. Le concept n'a donc rien perdu de sa validité.

Jusqu'à maintenant, j'ai parlé des questions nucléaires qui sont l'une des priorités de la politique canadienne de contrôle des armements et de désarmement, politique que j'ai définie en 1980. Je voudrais maintenant aborder une autre priorité, à savoir l'interdiction des armes chimiques.

Les armes chimiques

Le Comité du désarmement, organe multilatéral de négociation à Genève, a accordé de plus en plus d'attention à ce sujet dans les deux dernières années, créant un groupe de travail des armes chimiques. C'est avant tout au sein de cette instance que le Canada continuera d'offrir ses compétences techniques. Suite à nos recherches permanentes sur les mesures de défense, nous avons acquis des connaissances qui nous permettent de faire des suggestions valables sur divers aspects tels que les dispositions relatives à la vérification dans un éventuel traité visant l'interdiction de ces armes. Vu que ce sont des soldats canadiens, ne bénéficiant d'aucun équipement protecteur, qui furent les premiers à souffrir d'une attaque massive au gaz pendant la Première Guerre mondiale, cela a sans doute contribué à notre préoccupation pour les mesures de

---

défense. La question des armes chimiques illustre bien la façon dont les deux éléments de la politique de sécurité se recourent. À la suite d'allégations d'utilisation, ces dernières années, d'armes chimiques, celles-ci ne manqueront sans doute pas d'attirer beaucoup l'attention à la deuxième Session extraordinaire de l'ONU. En 1980, le Canada a coparrainé à l'Assemblée générale une résolution qui a mené à la création d'un groupe d'experts pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques. Par la suite, le groupe a transmis au secrétaire général les informations fournies volontairement par des réfugiés en Thaïlande sur l'utilisation présumée de telles armes.

#### **Les forces classiques**

Pour ce qui est des forces classiques, vous ne serez sans doute pas surpris d'apprendre que leur limitation constitue l'une de nos priorités. Ces forces comptent pour une forte proportion, soit environ 80 pour cent, des dépenses militaires. Nous continuons à rechercher des réductions mutuelles et équilibrées aux forces classiques de l'OTAN et du Pacte de Varsovie stationnées en Europe centrale. Nous recherchons également une entente sur des mesures telles que la notification des manoeuvres militaires, qui visent à accroître la confiance quant aux intentions de chacune des deux alliances militaires en Europe. Aux Nations Unies, nous avons participé à l'étude sur les mesures de confiance, qui vient de se terminer. Nous y avons également appuyé les efforts visant à limiter le transfert d'armes classiques et à trouver des moyens de réduire les budgets militaires. Sur les deux plans, nous continuons à réclamer une plus grande franchise. J'ai en outre approuvé des initiatives visant à explorer la façon dont le Canada pourrait diffuser plus d'informations sur ses ventes de matériel militaire de façon à mieux faire connaître la restreinte et la sensibilité qui caractérisent sa politique dans ce domaine. Enfin, le Canada a vigoureusement appuyé la mise en oeuvre par l'ONU d'une étude sur le désarmement classique.

Tous les sujets que j'ai mentionnés ont non seulement été étudiés à la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, mais ils seront également à l'ordre du jour de la deuxième.

Tout en nous préparant à cette deuxième Session, nous devrions également nous demander comment le Canada peut le mieux contribuer à la conclusion d'accords de contrôle des armements et de désarmement. Certes, la deuxième Session ne permettra pas la négociation d'accords, mais on s'y efforcera cependant de promouvoir les moyens de le faire.

#### **L'importance de la vérification**

Depuis les toutes premières délibérations sur le désarmement dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a constamment souligné combien il était important d'assurer le respect des dispositions de tout accord. Le Canada a également cherché à encourager la communauté internationale à se porter garante du respect des accords lorsque cela lui semblait utile et possible. Voilà ce que nous entendons par vérification internationale. Cette préoccupation pour la vérification est encore plus importante aujourd'hui étant donné la complexité croissante des systèmes d'arme-

---

ments et la diminution du climat de confiance internationale. Lorsque le respect des accords est mis en doute et que les dispositions de vérification sont inadéquates, c'est tout le processus du contrôle des armements et du désarmement qui s'enraye et ce, à cause, en grande partie, de la diminution inévitable du climat de confiance. C'est pourquoi je m'impatiente lorsque j'entends dire que cette préoccupation pour la vérification n'est guère qu'une tactique obstructionniste ou qu'elle " fait le jeu des Américains ". Le gouvernement est bien convaincu que le contrôle des armements et le désarmement constituent l'instrument d'une politique de sécurité. Aussi continuera-t-il à mettre l'accent sur la vérification, comme le démontrent l'allocution du premier ministre à la première Session extraordinaire des Nations Unies, le Discours du trône d'il y a deux ans et, pourrais-je ajouter, le Document final de la première Session extraordinaire.

#### Le rôle du Canada

En soulignant les aspects pratiques de la vérification et en appliquant ses compétences acquises dans d'autres domaines aux questions de contrôle des armements et de désarmement, le Canada a pu jouer un rôle positif dans le passé, rôle qu'il pourra poursuivre à l'avenir. Sa politique de non-prolifération et de garanties en fait un chef de file dans cet important aspect de la mise en place progressive d'un régime de non-prolifération efficace, ce qui constitue l'une des priorités de notre politique de contrôle des armements et de désarmement.

L'Échange international de données sismiques est une autre activité à laquelle le Canada participe depuis quelques années. J'espère que le projet permettra d'atteindre rapidement l'objectif d'une interdiction complète des essais, et que le Canada y participera de plain-pied.

Vous avez également entendu parler des contributions que le Canada a apportées aux questions difficiles entourant la vérification d'une interdiction des armes chimiques.

Il existe un autre domaine auquel les compétences canadiennes pourraient s'appliquer, à savoir le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a joué un rôle important dans les négociations menant au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Nous continuons à nous intéresser aux développements dans ce domaine en raison de notre situation géographique et de notre apport important au domaine des satellites de communications. La question du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique est à l'ordre du jour du Comité du désarmement à Genève. J'espère donc que le Canada pourra contribuer à l'élaboration d'un accord vérifiable au sein de cet organisme.

Si les problèmes de vérification varient selon le système d'armement, il est pourtant extrêmement important que nous comprenions mieux l'importance de la possibilité de vérification des accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que des coûts croissants de cette vérification. C'est pour cette raison que les résultats de la

---

---

recherche canadienne, qui étaient initialement destinés à des utilisations canadiennes, ont été publiés et mis à la disposition de l'organisme multilatéral de négociation à Genève depuis deux ans. C'est également la raison pour laquelle le gouvernement suit de près le projet de création d'une agence internationale de satellites de contrôle tel qu'avancé par la France au moment de la première Session extraordinaire, et dont l'objectif serait de surveiller l'application des dispositions des accords de contrôle des armements et de désarmement. Une telle agence, qui coûterait énormément cher, pourrait cependant représenter un pas important dans la mise en place de mécanismes internationaux de vérification. Nous reconnaissons par ailleurs que la coopération et la participation des deux superpuissances qui sont actuellement dotées de telles capacités de contrôle, seraient une condition préalable à la réussite du projet. Voilà ce qui tempère l'appui de principe que nous accordons au projet. Comme l'agence servirait à surveiller l'application des accords multilatéraux, on pourrait faire valoir l'opportunité d'une association étroite entre ce projet et la négociation de nouveaux accords.

**Le désarmement  
et le  
développement**

J'aimerais maintenant aborder la question des liens qui existent entre le désarmement et le développement, domaine que vous avez étudié et qui comporte des compétences canadiennes. Ces liens, qui ont fait l'objet de la plus ambitieuse des nombreuses études sur le désarmement publiées par l'ONU depuis la première Session extraordinaire consacrée au désarmement figureront à l'avant-plan des travaux de la deuxième Session. Étant donné que le désarmement et le développement constituent deux priorités de la politique étrangère du Canada, il conviendrait d'envisager des moyens — y compris l'assistance technique dans des secteurs de compétence canadienne comme la sismologie et les mesures de protection contre la guerre chimique — qui permettraient de promouvoir les deux objectifs. On pourrait peut-être élargir dans certains cas la recherche sur le développement de façon à promouvoir à la fois le désarmement et le développement.

La recherche et l'information publique constituent une partie relativement nouvelle de la politique canadienne en matière de contrôle des armements et de désarmement. Dans ma déclaration à l'occasion de la Semaine du désarmement en octobre dernier, j'esquissais diverses initiatives que mon ministère a prises pour encourager au Canada les activités de recherche et d'information publique sur les questions de contrôle des armements et de désarmement. J'espère que des crédits additionnels seront consentis pour appuyer les efforts accrus actuellement déployés par des institutions, des organismes et des individus dans tout le pays. Le ministère de la Défense nationale, l'Agence canadienne de développement international, le Secrétariat d'État et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont également contribué aux efforts du gouvernement pour appliquer les recommandations du Document final de la première Session extraordinaire concernant la recherche et l'information.

Les activités accrues de recherche et d'information publique permettraient de mieux nous sensibiliser au rôle des accords de contrôle des armements et de désarmement comme moyen d'atteindre l'objectif beaucoup plus global d'une plus grande stabilité

---

et d'une meilleure sécurité dans le monde. Je me rappelle le pessimisme qui a suivi l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques il y a deux ans. On remarquait alors une tendance inquiétante à dénigrer les réalisations en matière de contrôle des armements et de désarmement, ainsi qu'à supposer que le processus était dans une impasse et à parler de la guerre comme d'une chose imminente et inévitable. Dans l'un des premiers discours que je prononçais en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je rejetais ces analyses. Ces attitudes défaitistes ont non seulement réapparu depuis quelques mois, mais elles se transforment parfois en appels en faveur d'un désarmement unilatéral. Permettez-moi aujourd'hui de vous rappeler, comme je le faisais il y a deux ans, que le désarmement ne doit pas être unilatéral, mais le fruit d'une entente. Je terminais alors en soulignant que la négociation d'accords sur le contrôle des armements et le désarmement est un impératif de sécurité pour les années 80. Voilà pourquoi le Canada attache tant d'importance à la deuxième Session extraordinaire.

**Le Canada à la  
deuxième  
Session  
extraordinaire**

Je voudrais conclure en disant que j'envisage positivement la deuxième Session extraordinaire consacrée au désarmement. Un nombre croissant de Canadiens témoignent de leur intérêt et de leur appui en la matière. Les audiences de ce Comité ont bien servi à porter à l'attention du Parlement et du gouvernement toute une gamme de points de vue et de propositions. Le rapport du Comité ne manquera donc pas d'assister le gouvernement à formuler les positions canadiennes pour la deuxième Session extraordinaire.

La délégation canadienne à la première Session extraordinaire a grandement contribué à son succès. Le Document final, fruit d'un consensus, est remarquable en ceci qu'il comprend une déclaration de principes esquissant un programme d'action et actualisant les mécanismes internationaux.

Le climat international qui existe depuis 1978 n'est guère propice à la négociation d'accords de contrôle des armements et de désarmement. Mais nous ne nous sommes pas figés tel un troupeau de boeufs musqués de l'Arctique face à la menace. Le Canada déploie de gros efforts pour aider à résoudre les différends internationaux. Nous offrons généreusement vivres et foyers aux réfugiés. Et nous nous efforçons sans relâche de favoriser les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement.

La délégation canadienne participera activement aux travaux de cette deuxième Session extraordinaire. J'ai demandé à notre ambassadeur au désarmement de se rendre très bientôt en Europe de l'Ouest pour deux semaines de consultations. À Genève, il rencontrera non seulement les représentants de pays de l'Ouest, mais également d'importants représentants du bloc de l'Est et du mouvement des non-alignés. Nous avons eu des entretiens officiels avec les Américains, et je rappelle en outre au Comité que le président Reagan a prononcé un important discours sur le désarmement le 18 novembre dernier.

Comme ce fut le cas en 1978, je crois que la délégation canadienne devrait s'efforcer, de concert avec les autres délégations, de poser les jalons et d'imprimer un nouvel élan aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. Cependant, il ne faut pas attendre trop de choses d'une conférence qui devrait prendre des décisions par consensus.

Le Canada a un certain nombre de contributions à faire : il est animé d'idéalisme et ne manque pas d'idées ; il lui revient de jouer un rôle de liaison ; il peut influencer la non-prolifération horizontale ; il possède enfin des compétences en détection des mouvements sismiques et en vérification de l'utilisation des armes chimiques. Dans ces domaines et dans bien d'autres, nous serons en mesure de faire de notre mieux pour contribuer au succès de la deuxième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement.